



MAIRIE DE DAMBENOIS

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 6 JUIN 2013**

Tous les Conseillers municipaux sont présents sauf :
Absente excusée : Séverine BESTEIRO arrivée à 20 h 30
Absents : Romain PEGEOT, Guy TAQUARD

Secrétaire de séance : Laurent JOLIVET

DELIBERATIONS

1 – Contrat d’entretien horloge du Temple :

Le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la proposition de contrat d’entretien avec assistance technique de l’horloge du Temple :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité :

- **DECIDE** de souscrire un contrat de maintenance pour une durée d’une année, renouvelable par tacite reconduction pour un entretien annuel complet de l’installation de l’horloge du Temple, ainsi que les dépannages, temps de travail et déplacements, avec la SAS PRETRE & Fils sise à MAMIROLLE pour un montant de 125 € HT réactualisable annuellement par référence et proportionnellement aux variations de l’indice ICHTRév-TS (indice coût de la main d’œuvre, dernier connu : 10/2012 : 110,90,
- **OPTE** pour une révision courant du mois de mars ou avril de chaque année,
- **AUTORISE** le Maire à signer les contrats à intervenir, ainsi que les pièces

2 – Contrat de maintenance Eclairage Public SARL Lumielec :

Le Maire présente au Conseil Municipal le cahier des charges pour l’entretien d’éclairage public proposé par la SARL LUMIELEC en remplacement du contrat passé avec l’entreprise DEMUTELEC placée en cessation d’activités. Ce contrat prendra effet à compter du 1^{er} Mai 2013 entre la Commune de Dambenois et la SARL LUMIELEC de Grandvillars selon les conditions définies ci-après :

La rémunération de l’entrepreneur pour ses prestations d’entretien est établie sur la base de 98 points lumineux à entretenir :

- Durée du contrat : 14 mois
- Prix HT par point lumineux : 0,84 €

- Type de visite : trimestriel
- Montant du marché pour 14 mois : 421,40 € HT

Les fournitures hors contrat et les interventions hors visites seront rémunérées.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte les termes de cette proposition, et autorise le Maire à signer le contrat avec l'entreprise LUMIELEC dans les conditions énoncées ci-dessus.

3 - Création de poste ATSEM principal de 2^{ème} classe :

Suite à la réunion et l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 14 mars 2013 du CDG 25, un agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe change de grade.

L'assemblée est appelée à se prononcer sur la suppression de ce poste et sur la création du poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe rétroactivement à compter du 1^{er} février 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents DECIDE :

- de supprimer le poste d'ATSEM 1^{ère} classe et de créer un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe avec effet rétroactif au 1^{er} février 2013.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

4 – Demande de subvention pour un voyage pédagogique :

Madame MARLIER Catherine, Enseignante de la classe de CMI sollicite une participation au financement d'un voyage pédagogique qui s'est déroulé du 6 mai au 8 mai 2013 au Centre Alain Bermont à Charquemont. Le montant de ce séjour s'élève à 2 779,60 € auquel s'ajoute 560 € de frais de transport. Cette participation permettrait à cette enseignante de dégager des fonds pour organiser une sortie pédagogique sur le thème des énergies renouvelables dans le cadre du projet ASTEP, en partenariat avec l'UTBM auquel la classe a participé.

Le Conseil Municipal décide de reporter cette demande tardive : le voyage a déjà eu lieu et la totalité de ce séjour a été financée par les familles.

Le Maire propose que toute demande de subvention pour classe de découverte devra être évoquée en début d'année scolaire.

5 - Composition du futur conseil communautaire pour le mandat 2014/2020 et représentation communale :

La loi n° 2010-1563 du 16 Décembre 2010 de Réforme des Collectivités Territoriales a prévu à compter du prochain renouvellement général des Conseils Municipaux de

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

14 juillet :

En accord avec le Président du Club Canin et le Président de la Maison pour Tous, les festivités pourraient se dérouler sur le terrain du Club d'Utilisation rue de Brognard aidés par les membres de la MPT et les élus.

Auparavant, avant de passer commande du feu d'artifice, une réunion sur le site se déroulera le 13 juin avec Bernard JOLY de Pyragric pour valider le périmètre de sécurité.

Début de la restauration scolaire :

Philippe POURCHET signale une semaine de retard de travaux, due principalement aux jours fériés du mois de mai.

Il est à noter que dans le cadre de la convention de partenariat pour le service de restauration scolaire entre la Commune de Nommay et les communes du regroupement pédagogique intercommunal d'Allenjoie, Brognard et Dambenois, un courrier devra préciser la date de démarrage du service de la restauration scolaire et envoyé à la Mairie de Nommay (2 mois au moins avant la date d'échéance du 30 août).

Lotissement Néolia :

Bernard NUSSBAUMER présente le plan esquisse du lotissement avec intégration de deux plateaux surélevés et délimitation de zones 30. Seule observation apportée par le Conseil Municipal et à transmettre à Alain KMOCH / Néolia : rajouter le trottoir reliant le chemin piéton du lotissement au 4 rue de Brognard.

Evaluation parcelle AA n° 197 :

Dans le cadre de la création de la nouvelle voie de la rue de Nommay à la rue de la Mairie, le Maire a demandé l'avis du service France Domaine sur la valeur vénale d'une emprise de terrain à prélever sur la parcelle cadastrée section AA n° 197 d'un contenance de 18 a 97 ca. L'emprise dont la surface n'a pas encore été définie avec les propriétaires Monsieur et Madame MIGUEL Fabrice consiste en une bande de terrain remblayée et en longueur avec une faible largeur ; classée en zone N2 du PLU, elle a toujours été entretenue par la commune. Compte tenu des données du marché immobilier local et des caractéristiques propres du bien en cause, sa valeur vénale actuelle peut-être fixée à **0,50 € le m²**.

Après concertation, il s'avère que la famille MIGUEL souhaiterait échanger une partie de son bien contre une parcelle communale.

Remerciements :

- Christine LORDIER Présidente du Ski Nautique Montbéliardais
 - Bruno JACQUET Président du Club d'Aéromodélisme
- pour les subventions octroyées.

Compte-rendu des commissions :
Tableaux du 6 juin remis à tous les élus

Séance levée à 22 h 10

Le Maire,
Luc SOMMER

